



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 21 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	24	28

Vote
A la Majorité
Pour : 22
Contre : 6
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GANNAT Fanny, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 15/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/04/2026.

Présents : Mme GANNAT Fanny, M. DUPORT Jean-François, Mme PASQUET Christine, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. DUPLESSY Gilles, Mme GARNIER Véronique, M. CENICO Antoine, Mme MOREAU Claudine, M. BENNAÏ Farid, Mme OBRE Béatrice, M. HÉBERT Yoann, Mme FRANCOIS Marie-José, Mme KHALFA Sadiha, M. FOUCHET Joël, Mme LELIEVRE Lucette, M. LEFEVRE Stephen, M. GALUTTI Yannick, Mme LÉON Peggy, M. PEZAIRE Jean-François, Mme CHARLET Audrey, M. PRIGENT André, Mme DUCHESNE Adeline, M. PRIOU Éric, Mme VERSAILLES Brigitte

Excusés avec procuration : M. MARION Philippe à M. DUPORT Jean-François, M. LIPPERT Thierry à M. FOUCHET Joël, Mme LEBOEUF Stéphanie à Mme LÉON Peggy, M. LEFÈVRE Alexis à Mme GANNAT Fanny

Excusé : M. MASSONNEAU Philippe

A été nommé secrétaire : M. DUPORT Jean-François

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 28/04/2026
Et
Publication du : 28/04/2026

2026-029 – Désignation du représentant au sein du syndicat mixte du CFA EST du LOIRET

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment L2121-33 et L5711-1

Considérant le renouvellement des instances du syndicat mixte du CFA EST LOIRET, des élections sont organisées le 30 avril 2026 à 18h à Montargis,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Après appel des candidatures :

- Candidats Titulaires : Mme Fanny GANNAT
Mme Audrey CHARLET
- Candidats Suppléants : M. Yoann HEBERT
M. Eric PRIOU

Il est procédé au vote à scrutin public :

- Vote pour membre Titulaire : Mme GANNAT : 22 voix obtenues / Mme CHARLET : 6 voix

Vote Membre Suppléant : M. HEBERT : 22 voix obtenues, M. PRIOU : 6 voix.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Nommer et Installer** les membres dans le syndicat mixte **CFA EST du LOIRET** selon la liste suivante :

 Membre titulaire : **Mme Fanny GANNAT**

 Membre suppléant : **M. Yoann HEBERT**

Adopté à la Majorité.

POUR : 22

CONTRE : 6 (MM PEZAIRE PRIGENT PRIOU, MMES CHARLET DUCHESNE VERSAILLES)

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 28/04/2026



Le Maire,



Fanny GANNAT

Le Secrétaire de Séance,



Jean-François DUPORT

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 28/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr